

Règlement du jeu « Rentrée des Classes – Bar à Encre »

Article 1 – Organisation

La société **RIS France – Bar à Encre**, SAS au capital de 850 000 €, immatriculée au RCS de Meaux sous le n° 827 487 133, dont le siège social est situé 4 rue de la Découverte, 77600 Chanteloup-en-Brie, organise un jeu avec tirage au sort dans les magasins Carrefour participants à l'opération « Rentrée des Classes ».

Article 2 – Période du jeu

Le jeu se déroule du **19 août au 24 septembre 2026** inclus.

Article 3 – Conditions de participation

Toute personne majeure effectuant un **remplissage de cartouche d'encre** au Bar à Encre pendant la période de l'opération et complétant le bulletin de participation mis à disposition en magasin est inscrite au tirage au sort.

Chaque remplissage donne droit à :

- **1 goodie offert**, dans la limite des stocks disponibles ;
- **1 participation au tirage au sort**.

Article 4 – Dotation

Un gagnant sera désigné dans chaque magasin participant.

Chaque gagnant remportera **une carte cadeau Carrefour**, non échangeable contre des espèces ni contre tout autre avantage.

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le **28 septembre 2026**.

Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées renseignées sur leur bulletin de participation.

Article 6 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est consultable gratuitement à l'accueil du magasin participant pendant toute la durée de l'opération.

Article 7 – Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour l'organisation du jeu, la gestion du tirage au sort et la prise de contact avec les gagnants. Elles sont traitées par RIS France conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'organisation du jeu.

Article 8 – Responsabilité

RIS France se réserve le droit de modifier, de reporter, de prolonger, d'écourter ou d'annuler le présent jeu si des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 9 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera traité conformément à la législation française.

Mentions légales

- **Un gagnant par magasin participant.**
- **Carte cadeau Carrefour non échangeable contre des espèces ni contre tout autre avantage.**
- **Goodie offert dans la limite des stocks disponibles.**
- Toute participation incomplète, illisible ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être annulée.
- **Règlement consultable gratuitement à l'accueil du magasin participant pendant toute la durée de l'opération.**